

Union Sportive des Tréfileries *depuis 1922*

Section Arts Martiaux *depuis 1972*

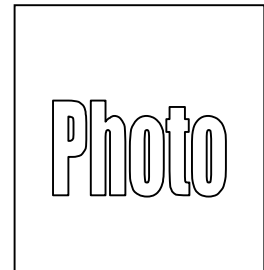


ustrefileries.artsmartiaux@laposte.net Téléphone portable : 06 98 26 31 71

- Dojo du gymnase Marcel ROYER, rue Charles PORTA 76600 LE HAVRE
- Gymnase Lebourvellec, square Viviani, rue Viviani 76600 LE HAVRE

Fiche de renseignements

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal - Ville :
Date et lieu de naissance :
Numéro de téléphone fixe :
Numéro de téléphone portable :
Profession : Employeur :
Adresse Internet (courriel) :
Date d'entrée au club :
Pratiquant Karaté-do et / ou Karate Defense Training.....
Pratiquant Qi Gong et / ou Tai Chi Chuan (cours lundi-mercredi).....
Pratiquant Qi Gong (Qi Gong du Wudang) (Kikô) (cours jeudi)
Pratiquant Aïki-do.....
Poids nu (pour le karaté)..... Kg



Fait à..... Le...../...../.....

Signature de l'adhérent (ou des parents pour les mineurs)

Règlement intérieur

L'adhérent s'engage à se soumettre aux obligations de sociétaire, à participer aux entraînements et à répondre aux convocations. Il s'engage également à respecter les horaires, sa tenue, les lieux et le matériel ainsi que les instructeurs. La section arts martiaux de l'US Tréfileries ne peut :

- Etre tenue pour responsable de tout accident matériel ou corporel survenu dans l'enceinte du dojo ou gymnase en l'absence des instructeurs.
- Etre tenue responsable d'un accident survenu par indiscipline.
- Admettre la participation aux entraînements ou aux compétitions, de toutes personnes n'ayant pas souscrit aux formalités d'inscriptions avec la souscription d'une licence fédérale.

Seuls les accidents occasionnés par la pratique des arts martiaux sont couverts par la licence / assurance.

La section se réserve le droit d'exclure toutes personnes qui perturberaient les cours.

Règles d'hygiène dans le dojo

Des sandales sont obligatoires pour tout déplacement en dehors du tapis pour les pratiquants en tenue d'entraînement d'arts martiaux. Les pratiquants doivent s'assurer que leurs ongles des pieds et mains soient coupés courts pour ne pas être dangereux pour leurs partenaires de travail.

Si vous avez une blessure, même bénigne, aux pieds ou aux mains, en voie de cicatrisation, pensez à mettre un pansement de protection afin de ne pas transmettre de virus à vos partenaires ou de tacher les tenues blanches.

Pour le bien-être de tous, appliquez et faites appliquer ces règles dans le dojo.